



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/WG.170/9
26 juin 1987

FRANCAIS
Original: anglais/français

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion des Structures focales nationales du
Programme d'actions prioritaires (PAP)

Split, 24-26 juin 1987

RAPPORT DE LA REUNION DES STRUCTURES FOCALES NATIONALES
DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES

PNUE

Split, 1987

Table des matières

	<u>Pages</u>
Rapport	2 -15
Annexe I: Liste des participants	
Annexe II: Liste des documents	
Annexe III: Plan de travail pour les activités prioritaires en 1988-1989	
Annexe IV: Budget du PAP pour 1988-1989	

Introduction

1. La Quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes, qui s'est tenue à Gênes du 9 au 13 septembre 1985, a examiné entre autres les progrès réalisés par le PAP en 1984/1985, et a adopté le programme et le budget du PAP pour la période biennale 1986/1987 (UNEP/IG.56/5).
2. La deuxième réunion conjointe des Structures focales nationales du PAP et du PB, qui s'est tenue à Athènes du 28 au 30 avril 1986, a examiné les réalisations du PAP en 1985/1986 ainsi que les domaines et les modalités de coopération et de coordination entre le PB, le PAP et les autres composantes du PAM (UNEP/WG.143/8).
3. Conformément au plan de travail du PAM et du PAP pour la période biennale 1986/1987, une réunion des Structures focales nationales du PAP s'est tenue à Split du 24 au 26 juin 1987 au siège du Centre d'activités régionales du PAP. Le but principal de la réunion était d'examiner les progrès accomplis dans les différentes actions prioritaires et de recommander leur développement dans les années 1988 et 1989.

Participation

4. Les Structures focales nationales du PAP et/ou les représentants de 14 pays méditerranéens (Algérie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya Arabe Libyenne, Malte, Maroc, République Arabe Syrienne, Turquie et Yougoslavie) ont pris part à la réunion.
5. Les représentants de deux organismes des Nations Unies (l'UNCHS et l'UNDRO), de deux institutions spécialisées (la FAO et l'OMS) ainsi que ceux du Centre d'activité régionale du Plan Bleu ont pris part à la réunion.
6. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'Ordre du jour: Ouverture de la réunion

7. La réunion a été ouverte par M. A. Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom de Dr Mustafa K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE.
8. Dans ses remarques d'introduction, il a exprimé sa gratitude au Gouvernement yougoslave de son appui permanent au PAM et au PAP, qui a été récemment réaffirmé à Nairobi par Mme Neralic, membre du Conseil exécutif fédéral. Il a également remercié la Municipalité de Split de son accueil au Centre. Il a rappelé que, ces quelques dernières années, des réseaux d'institutions et experts ont été établis, et des rapports nationaux et régionaux ont été préparés, ceci produisant de nombreux "outputs". Ceux-là peuvent être estimés comme instruments d'activités ultérieures au niveau national. D'autres instruments, sous forme de manuels, guides etc..., sont en préparation, et devront être complétés et mis à disposition en tant que priorités. Au sujet des projets nationaux résultant du PAP, des efforts devraient être déployés pour introduire certains d'entre eux dans les programmes nationaux du PNUD; ils constitueront ainsi une partie intégrante des politiques nationales de développement. Le Coordonnateur a informé la réunion d'une nouvelle politique de la Banque Mondiale concernant

l'établissement d'un service de l'environnement, de haut niveau, dans le but de promouvoir la protection de l'environnement à l'intérieur des activités de la Banque, choisissant la Méditerranée comme l'un des domaines prioritaires. Il a remarqué que, dans certains cas, l'expérience acquise dans les projets financés par d'autres sources n'était pas satisfaisante, comme conséquence du fait qu'une attention plus soutenue n'était pas prêtée à la qualité de l'environnement. Néanmoins, la préparation minutieuse, de la part du PAP, d'un projet en matière de réduction du risque sismique, a incité le PNUD à allouer des moyens partiels à ce projet. L'Italie, interpellée, a répondu d'être disponible à devenir le pays hôte à des conditions qui devront être discutées avec les agences concernées. Dans l'avenir, c'est un impératif pour le PAM de rester étroitement préoccupé des projets dont il a aidé le développement. L'une des activités accomplies est la récente diffusion du rapport final du Plan Bleu aux gouvernements. Ce rapport sera revu à la réunion des Structures focales nationales du Plan Bleu. Le Directeur exécutif du PNUE recommandera à la prochaine réunion des Parties Contractantes de focaliser toutes les composantes du PAM sur le concept de développement des zones côtières sans préjudice à l'environnement. Cela a été réaffirmé par la conclusion du Plan Bleu que les divers emplois des zones côtières et leur impact sur les milieux marin et côtier étaient étroitement interdépendants de sorte qu'ils ne peuvent pas être abordés séparément. C'est déjà la proposition de programme du PAP pour 1988-1989 qui met plus particulièrement en relief la planification intégrée des zones côtières. Le Coordonnateur a informé la réunion ce que la CEE avait accepté le co-financement d'installations flottantes de réception à Rijeka, Patras et Port Said, mais plus de 50 ports contrôlés par le PNUE et l'IMO ne disposent pas d'un équipement nécessaire. Le Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées (ASP) est entré en vigueur, tandis qu'une ébauche de lignes générales en matière de sélection, établissement et gestion des ASP a été approuvée à la première réunion des Structures focales nationales des ASP. Cependant, sur 50 aires à déterminer en tant que but de la Déclaration de Gênes, seulement deux nouvelles aires ont été établies. Au terme de son exposé, le Coordonnateur a informé la réunion de la décision du Bureau des Parties contractantes d'accepter l'intention du Directeur exécutif de proposer un budget augmenté de 15% par an, dans la période 1988-1989. Les PFN du MED POL et des ASP se sont déjà mis d'accord sur l'augmentation du budget dans cette période.

9. M. T. Kosty, faisant fonction du PFN yougoslave, a souhaité la bienvenue aux participants au nom des autorités yougoslaves, et tout particulièrement au nom du Comité de Coordination pour l'Aménagement du Territoire et la Protection de l'Environnement, et du Comité pour le Génie Civil, l'Habitat et la Protection de l'Environnement de la République Socialiste de Croatie. Il a souligné l'importance que présentait pour la Yougoslavie la coopération entre les pays méditerranéens quant à la protection de l'environnement, et a exprimé sa satisfaction vis-à-vis le fait que le Centre d'activités régionales avait son siège à Split. Il a également exprimé la disponibilité du Gouvernement yougoslave pour continuer, à l'intérieur de ses possibilités, à apporter son appui au Programme d'actions prioritaires et au PAM.

10. M. I. Simunovic, Adjoint au Maire de la ville de Split, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de l'Assemblée municipale,

en soulignant un très vif intérêt de la ville aux activités du Plan d'action pour la Méditerranée et du Programme d'actions prioritaires. Cet intérêt ne se traduit pas seulement par le fait que le Centre d'activités régionales a son siège à Split. Il relève également de l'état inquiétant de l'environnement causé par un développement rapide et souvent anarchique. En tant qu'exemple de préoccupations de la ville pour la protection du cadre naturel, il a mentionné le projet de protection et d'utilisation rationnelle des ressources de la baie de Kastela, actuellement en voie de préparation. En exprimant sa gratitude aux Bureaux d'Europe du PNUE et de l'OMS pour leur aide lors de la préparation de ce projet, il a exprimé l'espoir que le PAM, et surtout le PAP, continueraient à jouer leur rôle actif dans la réalisation du projet.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

11. La réunion a noté que le règlement intérieur concernant les réunions et les conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquait mutatis mutandis à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour: Election du Bureau

12. La réunion a élu à l'unanimité le Bureau composé de la façon suivante:

Président:	M. H. Dominguez Hernandez (Espagne)
Vice-Président:	M. F. Esmael (Egypte)
Vice-Président:	M. S. Lavroff (France)
Rapporteur:	Mme N. Talu (Turquie)

13. Au nom du Bureau et à son nom personnel, le Président a remercié les participants de l'avoir élu Président. En remerciant les participants d'avoir été si nombreux, il s'est déclaré persuadé que les conclusions de la réunion seraient très importantes pour les activités futures du PAP et du PAM.

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des séances

14. Il a été fait une proposition qu'un nouveau point soit introduit dans l'ordre du jour sous le titre "questions diverses", ce qui a été accepté par la réunion.

15. La réunion a adopté l'ordre du jour comme présenté dans le rapport de la réunion. Les documents disponibles pour la réunion sont énumérés à l'annexe II du présent rapport.

16. La réunion a adopté l'emploi du temps qui figure à l'annexe du document UNEP/WG.170/2.

Point 5 de l'ordre du jour: Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du PAP en 1986 et dans la période janvier-mai 1987

17. M. A. Pavasovic, Directeur du PAP/CAR, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du PAP/CAR, et a exprimé sa conviction que leur séjour à Split serait agréable et leur travail serait plein de succès. Il a exprimé sa gratitude au Coordonnateur du PAM qui, malgré ses nombreuses obligations professionnelles avait trouvé la possibilité de participer à la réunion, tout en aidant sa préparation et facilitant les réalisations du PAP. De même, il a souhaité la bienvenue aux représentants des organismes des Nations Unies, et a exprimé son regret que l'UNESCO, avec laquelle le PAP effectue une fructueuse coopération dans trois actions prioritaires, n'était pas en mesure d'envoyer son représentant. En souhaitant la bienvenue au représentant du Plan Bleu, il a réaffirmé le désir et le besoin du PAP de bénéficier des résultats de la deuxième phase du Plan Bleu.

18. Il a ensuite introduit les documents suivants: Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Programme d'actions prioritaires en 1986 (UNEP/WG.170/3); Programme d'actions prioritaires en 1987 (Extrait du Plan de travail du PAP pour 1986/1987) (UNEP/WG/170/4); et Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Programme d'actions prioritaires dans la période janvier-mai 1987) (UNEP/WG.170/4 Add.1). Il a également informé la réunion que tous les documents d'importance, préparés en 1986/87 au sein de chaque action prioritaire, avaient été mis à la disposition des participants.

19. Il a souligné que le plan de travail du PAP pour 1986 et 1987 avait été défini selon les conclusions de la Quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à Gênes, et d'après les recommandations des réunions des Structures focales nationales du PAP et du Plan Bleu en 1985/86. La stratégie générale du plan de travail est basée sur une phase d'enquête, ainsi que celles des études approfondies de cas et de l'élaboration d'une méthodologie pertinente, suivie de la mise en application des résultats obtenus dans des aires sélectionnées lors de l'établissement du processus de planification intégrée et de gestion des zones côtières. Au moment actuel, dans la plupart des actions, la mise en place de la deuxième phase du programme est en voie d'achèvement de sorte que cette réunion devrait confirmer et définir la phase à venir.

20. En tant que résultats obtenus, on peut citer comme suit:

(a) documents: rapports nationaux, études approfondies de cas, notes et rapports des réunions, rapports de mission, documents de méthodologie, ébauches de manuels et de guides et communications techniques publiées au sein d'une série de rapports techniques du PAM.

(b) échange direct d'expériences grâce à des réunions, séminaires, et ateliers;

(c) création d'un réseau d'institutions et experts du PAP, assurant les conditions de travail et de coopération;

(d) missions dans différents pays;

(e) projets coopératifs;

(f) entraînement - à entamer après la préparation et l'approbation de documents de méthodologie et d'autres documents;

(g) connaissances et expériences rassemblées dans différentes actions et utilisées dans le processus de planification intégrée et de gestion;

(h) exploitation des connaissances internationales grâce à la coopération avec les organismes des Nations Unies et les organisations internationales;

(i) dans l'avenir: des résultats obtenus dans des aires sélectionnées; établissement commun des projets nécessitant le financement international; plans intégrés; et coopération à l'intérieur du processus de gestion des zones côtières sans préjudice à l'environnement.

21. En 1986 et dans les premiers mois de 1987, dans le cadre des activités du PAP, on a préparé 28 études de démonstration et 108 documents; on a organisé 18 réunions d'experts, une réunion de travail, 10 séminaires et 20 missions dans différents pays; trois propositions de projets coopératifs ont été formulées; deux nouveaux projets sont en train d'être établis, et plusieurs projets pilotes par pays sont en cours de préparation. La presque totalité des pays signataires de la Convention ont activement participé à toutes les actions du PAP qui effectue une fructueuse coopération avec l'Unité de coordination et autres composantes du PAM ainsi qu'avec les organismes concernés des Nations Unies et autres organisations internationales. Les Structures focales nationales ont pleinement contribué à la préparation et à l'établissement du programme. Une portion d'activités du PAP a été organisée en dehors de Yougoslavie (séminaires et ateliers à Athènes, Palma de Majorque, Gênes, Malte, Marseille, Almeria, Lyon), ceci se traduisant, d'après le PAP, par des résultats satisfaisants, malgré une certaine augmentation des coûts. Une nouvelle manière de présentation des documents dans le cadre de la série de rapports techniques du PAM devrait permettre une plus facile utilisation des résultats du PAP.

22. En conclusion, il a souligné les difficultés causées par la dépréciation du dollar, et la nécessité de diriger une partie d'activités du PAP vers la création des conditions pour l'appui financier provenant des fonds extérieurs (à travers les projets coopératifs). Il a également fait valoir l'importance que revêtait un choix approprié des experts à engager dans la phase suivante, et qui connaissent de près les sujets, de plus en plus spécifiques, à élaborer dans le cadre des activités particulières.

23. Le Président a remercié le Directeur du PAP pour la présentation du rapport et a exprimé son contentement et son appréciation au regard des progrès atteints dans cette période.

24. Dans la discussion qui a suivi, les participants ont exprimé leur entière satisfaction et leur appréciation du travail effectué par le PAP/CAR, en félicitant le Directeur du Centre de son travail constant et constructif.

25. Un participant a été d'avis qu'il serait opportun et utile d'avoir une présentation tabulaire des activités du PAP à transmettre aux Structures focales nationales, ce qui a été accepté.

26. Les participants ont encouragé la pratique d'organiser certaines réunions du PAP en dehors du Centre. Cela permettrait la participation d'un grand nombre d'experts du pays hôte et attirerait l'attention des autorités locales au regard des activités du PAP. En outre, cela permettrait de mieux faire connaître le travail effectué par le PAP. Cette proposition a été soutenue par plusieurs participants.
27. Des participants ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité des réunions du PAP qui, entre autres, encouragent des contacts bilatéraux et l'échange de vues.
28. Il a été suggéré d'examiner la possibilité pour le PAP de donner au Centre un nouveau intitulé et a proposé le "Centre pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée (CEDEM). Dans la discussion sur ce point, on a abouti à une conclusion générale que le nom actuel du PAP devrait être maintenu, en lui associant un sous-titre explicatif.
29. Un avis a été exprimé que, du point de vue de la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, la Gestion des déchets solides et liquides et l'EIA étaient parmi les plus importantes actions prioritaires. D'autres participants ont mis en relief la nécessité pour les activités du PAP d'instituer d'étroits liens avec la mise en oeuvre du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique.
30. En exprimant l'avis que la qualité et la présentation des documents du PAP étaient considérablement améliorées, il a été souligné le besoin de diffuser aux Points focaux nationaux des documents moins importants par sous une forme condensée, et d'économiser dans leur préparation et présentation.
31. Il a été exprimé la satisfaction au regard des résultats des missions dont les pays hôtes ont pleinement bénéficié, et dont l'envoi devrait être encouragé.
32. Il a été abordé une question portant sur la possibilité d'engagement d'un personnel permanent pour chacune des actions. D'après un autre avis, cela n'était pas viable au point de vue financier. Toutefois, une suggestion a été formulée à propos du recrutement des consultants à temps partiel.
33. Le représentant de l'OMS a informé les participants de la coopération de son organisation avec le PAP dans un nombre d'actions prioritaires. L'OMS a mis à la disposition du PAP/CARE une contribution financière et autres formes de contribution ainsi que ses publications et les informations disponibles, ceci empêchant les doubles emplois.
34. Le Coordonnateur du PAM a confirmé que différentes activités du PAM étaient étroitement coordonnées entre elles ainsi qu'avec les autres organisations internationales. Il a informé les participants des principaux résultats de la réunion de Madrid sur la coopération bilatérale et multilatérale (25-27 mai 1987), qui avait recommandé que les buts spécifiques de la Déclaration de Gênes et les besoins en devraient faire l'objet d'une initiative conjointe du PAM et de la CEE, et que les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales soient invités à communiquer au Secrétariat des renseignements sur leurs programmes concernant le PAM. La réunion a également fait appel aux Points focaux nationaux à transmettre au Secrétariat les projets pour la réalisation desquels ils ont demandé l'assistance en établissement de projets et en négociations avec les sources qui avaient prêté l'aide.

35. A la fin du débat général, la réunion a exprimé sa satisfaction avec le travail du PAP et son appréciation là-dessus, en adoptant les recommandations suivantes d'ordre général:

(a) La tenue d'un nombre de réunions du PAP en dehors du Centre devraient être encouragée;

(b) les activités du PAP seraient focalisées sur les actions prioritaires existantes, orientées vers la planification intégrée et la gestion des zones côtières, sans les élargir avec de nouvelles actions.

(c) l'engagement de personnel permanent pour chacune des actions n'étant pas possible, le PAP devrait recruter des consultants à temps partiel, dans le but d'améliorer la situation existante.

36. Le Directeur du PAP/CAR a expliqué dans le détail le programme du PAP pour 1986-1987, action par action, comme indiqué dans les documents UNEP/WG.170/3, UNEP/WG.170/4 et add.1.

37. Le Président a informé les participants du telex reçu de l'UNESCO, faisant part de sa satisfaction de la coopération avec le PAP/CAR dans les domaines de la gestion des ressources en eau, planification intégrée, réhabilitation des établissements historiques et celui de la réduction du risque sismique ainsi que de son désir de poursuivre cette coopération. Ce message contenait également la bonne volonté de l'UNESCO de soutenir les activités que le PAP compte réaliser en 1988-1989.

38. De différentes vues étaient exprimées concernant le Bulletin du PAP et son utilisation souhaitée. Il a été constaté que, si un Bulletin parvenait trop tard aux pays, il ne remplirait pas son but. Une proposition concernait le raccourcissement du Bulletin, y compris une fréquence plus serrée si possible et l'amélioration de sa présentation, tout en augmentant sa diffusion.

39. Le Directeur du PAP a informé la réunion que ces suggestions avaient des conséquences d'ordre financier. Il a signalé que les adresses postales pour le Bulletin étaient les mêmes que celles du réseau d'institutions et experts du PAP. Le Coordonnateur du PAM a suggéré que le sujet soit abordé au niveau de l'Unité de coordination, simultanément avec tous les documents explicatifs du PAM, ce que les participants ont accepté.

40. La réunion a pris note des activités concernant les Répertoires, et a suggéré que le PAP publie une liste d'institutions et experts prenant part à son programme.

41. Au regard de l'action prioritaire sur la gestion des ressources en eau, les participants ont débattu de la proposition du Manuel de gestion des ressources en eau (UNEP/WG.170/INF.3), et l'ont accepté, sous condition que soit mise en relief l'applicabilité pratique des problèmes particuliers de la région méditerranéenne, en évitant les duplications avec des Manuels existants.

42. Pendant le débat qui a suivi, concernant l'action prioritaire sur la planification intégrée des zones côtières, il a été soulignée la nécessité de familiariser de manière plus appropriée les décideurs avec le concept de planification intégrée en tant qu'instrument de gestion des zones côtières sans préjudice à l'environnement. Des problèmes, des prévisions et le besoin d'introduire les techniques contemporaines de collecte, traitement et interprétation de données ont été discutés et soutenus. Un participant a informé de la proposition de son pays d'accueillir un séminaire itinérant sur l'expérience du pays en matière de planification intégrée. L'idée générale de cette action prioritaire a été soutenue par les participants.

43. Les participants ont globalement soutenu l'orientation d'activité dans le cadre de l'action prioritaire sur la réhabilitation et reconstruction des établissements historiques. Un participant a présenté l'avis de son pays concernant le besoin de conserver le profil traditionnel des établissements historiques au cas où ils seraient inclus dans des activités touristiques.

44. L'orientation générale de l'action prioritaire sur les déchets solides et liquides a été soutenue par les participants.

45. L'orientation générale de l'action prioritaire sur le tourisme a été approuvée.

46. Faisant valoir l'importance que revêtait l'action prioritaire sur l'exploitation des sources d'énergie renouvelables, un participant a exprimé la bonne volonté de son pays de préparer, conjointement avec le PAP, une proposition pour un plus ample programme en la matière. Il a été recommandée l'introduction des aspects d'environnement dans cette action prioritaire. Un participant a informé la réunion que son pays était prêt à organiser un séminaire sur l'exploitation des énergies solaire et éolienne dans le pays. La réunion a soutenu l'orientation globale de cette action prioritaire, y compris la proposition de développement de l'entraînement concernant l'applicabilité pratique des technologies justifiées au point de vue technique et économie.

47. Des remarques générales ont été formulées sur l'action prioritaire concernant l'évaluation d'impact sur l'environnement. Un participant a brièvement présenté l'expérience de son pays en la matière, soulignant le fait que la prise de décisions touchant le développement devrait être précédée par l'EIA. La réunion a soutenu l'orientation générale de cette action et la nécessité d'organiser, dès que possible, des cours d'entraînement sur la mise en application de la procédure simplifiée du PAP.

48. Des remarques générales ont été faites au regard de l'action prioritaire sur les interrelations côte - arrière-pays. Elle concernaient le besoin que cette action soit mise en harmonie avec les résultats de la deuxième phase du Plan Bleu et qu'elle soit insérée dans le cadre d'un programme futur en matière de gestion du littoral au niveau du PAP. La réunion a soutenu l'orientation générale de l'action.

49. Le représentant du Plan Bleu a brièvement informé la réunion des principaux résultats de la deuxième phase du Plan Bleu.

Point 6 de l'ordre du jour: Rapport sur l'état d'avancement de la préparation des projets de coopération dans des domaines prioritaires choisis

50. Le Directeur du PAP/CAR a introduit les renseignements fondamentaux et les méthodologies de trois projets coopératifs concernant l'aquaculture, la protection du sol et la réduction du risque sismique. Il a souligné que certains projets, en tant que résultats des activités pertinentes du PAP, ont été examinés et évalués à des séminaires et réunions avec les organismes des N.U. Il a également remarqué que ces projets étaient revus et approuvés à la réunion sur la contribution des programmes bilatéral et multilatéral aux objectifs du PAM (Madrid, 25-27 mai 1987), et qu'il avait été recommandé aux PFN du PAP de les accepter et confirmer (UNEP/WG.165/4.Point 54, e). Les traits communs de ces projets sont les suivants: approche pluridisciplinaire; coopération avec les organismes des N.U. et autres organisations internationales; orientation des résultats vers trois niveaux différents (décideurs, professionnels, grand public); minimum de structures temporaires de projet; contenu des projets réparti en phases autonomes, chacune d'elles englobant les résultats applicables; et élaboration de propositions pour les activités ultérieures.

(a) Aquaculture

51. Le représentant de la FAO a introduit une proposition de projet intitulé "Définition des critères de développement rationnel et de protection de l'aquaculture dans les zones côtières de la Méditerranée", figurant au document UNE/WG.170/7. Il a remarqué qu'un progrès rapide de l'aquaculture était à atteindre dans la région dans les années à venir, ceci incitant un vif intérêt des partenaires du PAM à aider le développement d'une méthodologie indispensable à l'évaluation de l'impact potentiel de l'aquaculture. Il a souligné l'existence de trois types d'impacts qui devrait être étudiés: les impacts ou les effets de l'aquaculture sur l'environnement; les effets de la dégradation de l'environnement causée par d'autres activités liées à l'aquaculture; et les effets auto-limitants de l'aquaculture sur elle-même, déterminant ainsi la "capacité d'accueil" de chaque site. Le projet proposé concerne tous ces trois types d'impact environnemental du fait qui évoluent une méthodologie visant la surveillance continue et la modélisation des réponses écologiques des lagunes côtières à ces impacts. Il a ensuite expliqué qu'on avait l'intention de compléter le projet par le Projet aquacole régional méditerranéen de la FAO et du PNUD (MEDRAP), actuellement en voie d'achèvement. Cependant, la FAO est en train de négocier avec certains donateurs potentiels de plusieurs projets alternatifs susceptibles de jouer le même rôle. Il a été également dit que la FAO et l'UNESCO étaient intéressés par la poursuite de la coopération avec le projet proposé du PAP en matière d'aquaculture. Les principales activités et les résultats escomptés de ce projet ont été brièvement revus.

52. Un participant a suggéré que soient préparées des études sur la migration des oiseaux et que soit limitée la saison de chasse aux oiseaux dans la région méditerranéenne.

53. La réunion a approuvé l'orientation générale de cette action prioritaire.

(b) Protection des sols

54. Le Coordonnateur du PAP pour cette action prioritaire a présenté la proposition de projet intitulé "Inventaire et réseau de contrôle de l'érosion en Méditerranée pour une gestion des sols sans préjudice à l'environnement" qui figurent au document UNEP/WG.170/6. Il a souligné que l'érosion des sols constitue la plus importante forme de la dégradation des sols en Méditerranée. En outre de la réduction de la productivité des terres, cette érosion affecte considérablement le milieu naturel. Le projet repose sur deux arrière-plans généraux: (a) une identification précise des conditions in situ est indispensable au transfert d'expériences; et (b) une planification optimale des mesures de protection des sols nécessite un contrôle sévère des paramètres d'érosion sur des surfaces expérimentales. Pour cette raison, le projet englobe deux objectifs: premièrement, l'établissement d'une carte d'érosion pour l'entière région méditerranéenne par des méthodes appropriées, y compris la télédétection permettant l'établissement de carte dans un délais très court; et deuxièmement, l'augmentation du réseau de surfaces expérimentales ainsi que l'établissement d'une coordination à l'intérieur du réseau. La FAO est l'organisation d'exécution potentielle du premier objectif, tandis que le pays-hôte et le coordonnateur du projet ne sont pas encore identifiés.

55. La discussion qui a suivi, a abordé la question portant sur la fiabilité des techniques de télédétection, ce qui doit être résolu à une réunion d'experts. Une autre question a été posée à propos du fait que le projet ne concernait que l'érosion par les eaux de pluie, et il a été répondu qu'un séminaire s'y rapportant avait recommandé de se focaliser sur cette forme d'érosion. Une remarque a été formulée à propos de la difficulté de parvenir à une méthode commune telle que le propose le projet. Il a été suggéré de mettre plutôt l'accent sur les éléments d'une méthodologie commune de diagnostic de l'érosion.

56. La réunion a approuvé l'orientation générale de cette action prioritaire.

(c) Réduction du risque sismique

57. Le Directeur du PAP a introduit le projet intitulé "Projet de coopération pour l'atténuation du risque sismique dans la région méditerranéenne", contenu dans le document UNEP/WG.170/5.

58. Le représentant de l'Habitat a mentionné que le cadre institutionnel envisagé par le Programme de coopération pour l'atténuation du risque sismique dans la région de la Méditerranée avait prévu les mécanismes nécessaires de coordination et de gestion du projet par le PAP/CAR, dans le sens demandé par le Coordonnateur du PAM. Un Comité de coordination sera en effet institué, comprenant un représentant de chaque pays participant ainsi que du PAP/CAR et des représentants des Agences des Nations Unies. Ce comité sera chargé de la planification, de l'exécution et de l'évaluation du programme en général, contribuera notamment à l'élaboration des projets nationaux, à la diffusion des données sur les expériences acquises à l'occasion de ces projets et à la promotion des services spécialisés d'atténuation du risque sismique, dans l'ensemble de la région méditerranéenne. Le représentant de l'Habitat a également proposé des actions de suivi, nécessaires pour rapidement implanter le programme, comme l'on souhaité à plusieurs reprises, plusieurs délégués. Dès que le projet aura sécurisé toutes les sources de financement, on procéderait immédiatement au recrutement d'un coordonnateur. Un échange entre ce programme et les projets d'assistance technique que l'Habitat a actuellement en cours, est vivement souhaité afin de consolider cette première phase d'implantation. Les projets d'aménagement du territoire présentement exécutés en Yougoslavie (R.S. de Monténégro), en Algérie (Chlef avant nommée El Asnam) et au Mexique (projet de Centres historiques et de réduction du risque sismique dans l'aire métropolitaine de Mexico City) sont des cas d'étude particulièrement pertinents pour une inter-évaluation continue de leurs résultats au sein du programme. Il s'agit ici de toutes les études d'aménagement du territoire soumis au risque sismique, études qui relèvent de la compétence spécifique du CNUEH. Elles ont été exécutées en collaboration étroite avec une institution hautement spécialisée en la matière, née elle-même à l'initiative des Nations Unies après le tremblement de terre de Skopje, en 1963.

59. Dans la discussion qui a suivi, il a été souligné que les questions relatives à l'organisation, le financement et autres problèmes techniques du projet seraient examinées et réglées à une réunion particulière de toutes agences concernées.

60. En raison de l'expérience de l'exercice de la deuxième phase du Plan Bleu, utilisant des méthodes des scénarios, le représentant du Plan Bleu a demandé de mettre en profit cette expérience et les moyens du Plan Bleu pour la mise en perspective des projets du PAP, particulièrement de celui relatif à l'atténuation des risques sismiques.

61. Un participant a confirmé l'intention de son pays d'offrir l'hospitalité au projet relatif à l'atténuation du risque sismique.

62. Au terme de la discussion sur le projet en matière d'atténuation du risque sismique, la réunion a endossé la proposition du Coordonnateur du PAM, à savoir que tous les projets coopératifs régionaux développés comme éléments du PAM devraient englober la participation du PAP/CAR au Groupe de coordination, en tant que mode d'assurer l'afflux de renseignements sur les progrès et les résultats de projets à toutes les composantes concernées du PAM, et base d'une information régulière des NFP du PAP et des Parties contractantes du PAM.

63. La réunion a également recommandé le lancement du projet en matière d'atténuation du risque sismique au cours de cette année.

Point 7 de l'ordre du jour: Plan de travail et budget du PAP dans la période biennale 1988-1989

64. Le Directeur du PAP/CAR a présenté la proposition de plan de travail et de budget du PAP en 1988-1989 qui figure au document UNEP/WG/170/8. Il a souligné que cette proposition reposait sur l'échelonnement de l'ensemble des activités du PAM et du PAP vers l'établissement et/ou l'intensification du processus de planification intégrée et de gestion des zones côtières sans préjudice à l'environnement. A cet fin, les conditions nécessaires ont été créées grâce aux réalisations du programme dans la période passée, à l'établissement des prémisses méthodologiques, à la préparation des documents à servir d'outils dans ce processus (lignes directrices, manuels, instructions), et tout particulièrement, grâce à l'établissement du réseau d'institutions et experts. La proposition de plan de travail englobe: (a) activités liées à la planification intégrée et à la gestion dans le cadre du programme du PAM; (b) planification intégrée et gestion des zones côtières dans le cadre des activités du PAP, comprenant des programmes opérationnels de coopération dans certains sites pilotes; (c) activités concernant la préparation et la mise en place des projets coopératifs; et (d) suivi des activités dans les actions individuelles. Il a attentivement expliqué le concept de la coopération dans les zones côtières choisies (projets pilotes par pays) qui devraient assurer la mise en pratique des résultats obtenus dans toutes les domaines prioritaires, d'après l'état actuel, les particularités et les problèmes de ces zones. En présentant la proposition de budget, il s'est déclaré convaincu que, pour un programme de cette envergure, il serait possible d'assurer l'appui financier proposé à l'intérieur du budget du PAM pour la période biennale 1988-1989.

65. Dans la discussion détaillée qui a suivi, les participants ont demandé des éclaircissements sur le concept des projets pilotes par pays. Le Directeur du PAP a expliqué qu'ils n'étaient pas conçus comme exercice théorique traitant de la méthodologie de planification intégrée, mais plutôt comme une réponse pratique aux demandes des pays se heurtant à des problèmes spécifiques des zones côtières où l'expérience du PAP acquise en différentes actions prioritaires serait efficacement mise en application.

66. Certains participants ont soutenu cette nouvelle phase du PAP, d'autres étant d'avis que le démarrage de nouvelles activités ne devait pas être trop rapide. Ils ont proposé une augmentation graduelle de cette activité qui serait basée sur l'expérience acquise lors des premiers projets pilotes.

67. Le Directeur du PAP a expliqué que les projets pilotes ne devraient pas être considérés comme une activité tout-à-fait nouvelle, mais plutôt un effort pour associer toutes les activités prioritaires pertinentes dans des projets pilotes spécifiques.

68. A ce titre, la réunion a accepté de réduire le montant proposé pour les projets pilotes, et d'augmenter les allocations pour les actions prioritaires qui seraient introduites dans les projets pilotes. Cette notion s'est reflétée dans la remarque du budget indiquant également le besoin pour le Secrétariat d'être flexible lors de la disposition des ressources allouées. Il a été décidé que jusque 6 projets pilotes seraient mise en place.

69. Le représentant de la Yougoslavie, pays hôte du PAP/CAR, a souligné que son pays ne serait plus en mesure de couvrir les coûts du personnel qui augmentent à cause d'un plan de travail élargi. Le Centre devrait être financé dans cette matière comme les autres Centres d'activités régionales.

70. Un participant a souligné que la composante de formation était d'importance particulière avec des objectifs spécifiques, et une étroite collaboration avec des Centres méditerranéens de formation était souhaitée.

71. Un participant a demandé des éclaircissements au sujet de la différence entre le programme proposé de l'EIA et les fonds proposés à être alloués. Le Directeur a répondu que cette activité serait conjointement mise en oeuvre et soutenue financièrement par le CAP/OZC, le MAP et le PAP/CAR.

72. Au terme de la discussion, la réunion a approuvé le plan de travail et le budget du PAP pour 1988-1989 qui figurent aux annexes III et IV du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

73. Un participant a informé la réunion de la création d'une "Commission des mers", issue de la Conférence du Ministère Africain sur l'Environnement". Cette Commission a tenu courte séance à Alger en mai 1987 qui a approuvé le plan de travail et le budget pour les deux années suivantes.

74. Un participant a informé la réunion du fait qu'une unité spécialisée en matière d'environnement verra bientôt le jour dans le cadre de la Ligue Arabe

75. La réunion a exprimé ses regrets au sujet du décès prématuré de M. A. Vatrican qui avait activement participé à de nombreuses activités du PAP en tant que représentant de Monaco.

76. La réunion a exprimé sa satisfaction au regard de la possibilité pour les Points focaux nationaux du PAP de discuter en détail de chacune des actions. Une attention particulière quant au choix des dates des prochaines réunions est nécessaire.

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

77. Le Président a exprimé sa gratitude aux participants de leur coopération qui a permis à la réunion d'arriver à des résultats importants. Bien qu'il se démette de ses fonctions du Point focal national du PAP, il s'est déclaré prêt à continuer son appui permanent au programme.

78. Un participant a remercié au Président de son excellente Présidence, en lui exprimant ses vœux pour le succès à son poste futur dont les responsabilités il va bientôt assumer.

79. Le Coordonnateur du PAM a noté avec satisfaction le grand dynamisme du PAP, s'exprimant à travers les opinions diverses, véhémentement défendues, qui se sont réconciliées grâce à un vrai esprit de coopération, manifesté lors de l'approbation unanime du programme et du budget du PAP/CAR pour la période biennale 1988-1989.

80. Le Directeur du PAP/CAR a exprimé sa gratitude aux participants de leur contribution aux délibérations de la réunion et de leur confiance y témoignée, en les assurant de l'intention du Centre de procéder les plus adéquatement possible à la concrétisation des conclusions et à l'étude minutieuse des observations et suggestions y formulées. Il a particulièrement remercié le Président de son constant travail en qualité de Point focal national et de sa contribution de longue date aux activités du PAP, et a souhaité pouvoir compter sur son aide même à l'avenir. Il a également exprimé sa gratitude au Coordonnateur du PAM de sa précieuse contribution aux travaux de la réunion et à la définition du programme futur du PAP/CAR.

81. Le Président a déclaré la réunion close le 26 juin à 14.00 heures.

ANNEX I

ANNEXE I

List of participants
Liste des participants

ALGERIA
ALGERIE

M. Redouane HAMZA
Sous Directeur
Ministère de l'Hydraulique,
de l'Environnement et des Forêts
Kouba
Alger

Tel.: 585758
Tlx : 51200 QJ

CYPRUS
CHYPRE

Mr. Sotirios ZACKHEOS
Counsellor
Ministry of Foreign Affairs
Nicosia

Tel.:
Tlx : 3002

EGYPT
EGYPTE

Mr. Feisal ESMAEL
Egyptian Environmental Affairs
Agency (EEAA)
11 A, Hassan Sabry Street
Zamalek
Cairo

Tel.: 3416546
Tlx : 93794 WAZRA UN

FRANCE
FRANCE

M. Serge LAVROFF
Ministère des Relations Extérieures
Direction des Affaires Economiques
et Financières
Service des Affaires générales
37, Quai d'Orsay
75007 Paris

Tel.: 3611663/5559540
Tlx : 202329

GREECE
GRECE

Mr. Dimitrios TSOTSOS
Chemical Engineer - Environmentalist
Environmental Pollution Control
Project (PERPA)
147, Patission Street
Athens

Tel.: 8650334/8650053
Tlx : 216028

ISRAEL
ISRAEL

Mr. Uri MARINOV
Director
Environmental Protection Service
Ministry of the Interior
P.O.Box 6158
Jerusalem 91061

Tel.: 669671
Tlx : 26162 EPS IL

ITALY
ITALIE

M. Giuliano FIERRO
Istituto di Geologia
Università di Genova
Corso Europa 26
16132 Genova

Tel.: 500794/518041
Tlx : 222540 IDMAR

Mr. Pietro MAIFREDI
Università di Genova
Corso Europa 26
16132 Genova

LIBYAN ARAB JAMAHIRYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Mr. Abdulfattah BOARGOB
Dean
Faculty of Veterinary Medicine
Alfateh University
P.O.Box 13662
Tripoli

Tel.: 49975
Tlx :

MALTA
MALTE

Mr. Edward SCICLUNA
Head
Department of Management Studies
The University of Malta
Msida

Tel.: 514342
Cables: UNIVERSITY MALTA

MOROCCO
MAROC

M. Ait EL HAJ
Ministère de l' Intérieur
Rabat-Chellah
Rabat

Tel.:
Tlx : MITRADIS 31969 M

SPAIN
ESPAGNE

M. Hilario DOMINGUEZ HERNANDEZ
Subdirector General
Relaciones Internacionales
Ministerio de Obras Publicas y
Urbanismo
Paseo de la Castellana 67
Madrid-3

Tel.: 2330057
Tlx : 22325 MINOP E

M. Santiago GONZALEZ ALONSO
Ministerio de Obras Publicas y
Urbanismo
Paseo de la Castellana 67,
Madrid-3

Tel.:
Tlx :

SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Mr. M. Khaldoun KHAWAJKI
Council of the Prime Minister
Shahbandar Street
Damascus

Tel.:
Tlx : 411903 SYTROL SY

TURKEY
TURQUIE

Ms Nuran TALU
General Directorate of Environment
The Prime Minister's Office
Atatürk Bulevarı 143
Bakanliklar
Ankara

Tel.: 184531/181861
Tlx : 1844620

YUGOSLAVIA
YOUgoslavie

M. Franjo GASPAROVIC
Conseiller au Comitè de la
Construction, de l'Habitat, des
Utilitès publiques et de
l'Environnement de la
Rèpublique Socialiste de Croatie
Marulicev trg 16
41000 Zagreb

Tel.: 447811
Tlx : 22120 YU TANZG

Mr. Tito KOSTY
Director
Institute for Physical Planning
and Environment
Committee of Housing, Building
and Environment
Marulicev trg 16
41000 Zagreb

Tel.: 447811
Tlx :22120 YU TANZG

Mr. Dimitrije KRSMANOVIC
Counsellor to the Committee of
Co-ordination for Environment,
Physical Planning and Housing
Palata federacije
Bulevar Lenjina 2
11070 Beograd

Tel.: 330349
Tlx :

FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE UNITED
NATIONS
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

Mr. F. HENDERSON
Fisheries Department
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome

Tel.: 57976467
Tlx : 610181 FAO I

OFFICE OF THE UNITED NATIONS
DISASTER RELIEF COORDINATOR
BUREAU DU COORDONNATEUR DES
NATIONS UNIES POUR LES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE

Ludovic VAN ESSCHE
Senior Officer
8-14, avenue de la Paix
Palais des Nations
1211 Geneva 10
Switzerland

Tel.: 346012
Tlx : 28148

UNITED NATIONS CENTRE FOR
HUMAN SETTLEMENTS
CENTRE DES NATIONS UNIES POUR
LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Mr. Van MOLYVANN
Senior Technical Adviser
P.O.Box 30030
Nairobi
Kenya

Tel.: 333930/520600/520320
Tlx : 22996

Mr. Jakim PETROVSKI
Professor
Former Director of Institute of
Earthquake Engineering and Engineering
Seismology
University "Kiril i Metodij"
Pat Skopje-Vodno b.b.
P.O.Box 101
91000 Skopje
Yugoslavia

Tel.:
Tlx : 51387 YU IZIIS

WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANIZATION MONDIALE DE LA
SANTE

Mr. Louis J. SALIBA
Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Co-ordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vas.Konstantinou
P.O.Box 18019
11610 Athens
Greece

Tel.: 7244536
Tlx : 222611 MEDU GR

CO-ORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
UNITE DE COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Mr. Aldo MANOS
Co-ordinator of MAP
P.O.Box 18019
Vas.Konstantinou 48
11610 Athens
Greece

Tel.: 7244536
Tlx : 222611 MEDU GR

Mr. Ibrahim DHARAT
Programme Officer
P.O.Box 18019
Vas.Konstantinou 48
11610 Athens
Greece

Tel.: 7244536
Tlx : 22611 MEDU GR

REGIONAL ACTIVITY CENTRE
FOR THE BLUE PLAN
CENTRE D'ACTIVITE REGIONALE
POUR LE PLAN BLEU

M. Abdelkader LAHMIDI
Place Sophie Laffitte
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France

Tel.: 742600
Tlx : 461311 CEFIGRE

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALE
POUR LE PROGRAMME D'ACTIONS
PRIORITAIRES

Mr. Arsen PAVASOVIC
Director
PAP/RAC
P.O.Box 74
Kraj sv. Ivana 11
58000 Split
Yugoslavia

Tel.: 43499/591171
Tlx : 26477 URBS YU

Mr. Ante BARIC
Director
Department of Natural Sciences
Faculty of Arts
Nikole Tesle 12
58000 Split

Tel.: 587009

PAP/RAC (cont'd)

Mr. Milivoje CIRIC
Professor
Academy of Arts and Sciences of
SR Bosnia and Herzegovina
6. Novembra 7
71000 Sarajevo
Yugoslavia

Tel.: 516444

Mr. Ivan KATAVIC
Senior Scientist
Institute of Oceanography and
Fisheries
Setaliste Mose Pijade 63
58000 Split
Yugoslavia

Tel.: 46688

Mr. Tomislav MARASOVIC
Professor
University of Split
Director of Post-Graduate Studies on
Urban and Architectural Heritage
Nikole Tesle 15
58000 Split

Tel.: 587009

Mr. Jure MARGETA
Faculty of Civil Engineering
Veselina Maslese b.b.
58000 Split

Tel.: 523333

Mr. Srdjan TRUTA
Director
Town Planning Institute of
Dalmatia
P.O.Box 74
Iza Vestibula 4
58000 Split

Tel.: 46842

ANNEX II
ANNEXE II

List of documents
Liste des documents

Working documents

UNEP/WG.170/1	Provisional agenda
UNEP/WG.170/2	Provisional annotated agenda
UNEP/WG.170/3	Progress Report on the Implementation of PAP in 1986
UNEP/WG.170/4	The Priority Actions Programme in 1987 (Excerpt from the 1986-1987 PAP Workplan)
UNEP/WG.170/4 Add.1.	Progress Report on the Implementation of the Priority Actions Programme Covering the Period January-May 1987
UNEP/WG.170/5	Cooperative Programme for Seismic Risk Reduction in the Mediterranean Region
UNEP/WG.170/6	Inventory and Network of Erosion Measurement in the Mediterranean for Environmentally Sound Land Management
UNEP/WG.170/7	Definition of Ecological Criteria for a Rational Development and Protection of Aquaculture in Mediterranean Coastal Zones
UNEP/WG.170/8	Proposed Workplan and Budget for PAP in the 1988-1989 Biennium
UNEP/WG.170/9	Report of the Meeting (prepared during the meeting)

Information documents

UNEP/WG.170/Inf.1	List of documents (Annex II to the Report)
UNEP/WG.170/Inf.2	List of participants (Annex I to the Report)
UNEP/WG.170/Inf.3	Proposal for the preparation of the guide book for water resources management in small Mediterranean islands and coastal areas

Reference documents

PAP/RAC will put at the disposal of participants the relevant reference documents, such as directories, notes and reports of expert meetings, seminars and workshops, PAP Bulletin, proposals of manuals, guide-books and guidelines, mission reports and demonstration studies during 1986-1987 period.

ANNEXE III

PLAN DE TRAVAIL DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES POUR 1988-1989

En partant de l'approche méthodologique proposée, le programme a été divisé en trois niveaux:

- Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes: projets du PAM, projets pilotes, activités à l'intérieur des actions prioritaires particulières;
- Projets de coopération au niveau régional (dans les domaines de la réduction des risques sismiques, de la protection des sols et de l'aquaculture);
- Support général au PAP.

1. Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes

1.1 Au niveau du PAM - projets de plans intégrés de l'entière région méditerranéenne.

Un programme global sera élaboré et des activités en la matière seront lancées avec la participation de toutes les composantes du PAM. Le PAP y participera avec le réseau d'institutions et d'experts dans les domaines choisis. Le PAP contribuera à la formulation de projets et travaillera conjointement avec les experts nationaux, régionaux et locaux sur les segments divers du projet relatif aux actions prioritaires du PAP; il aidera également aux experts nationaux en organisant les cours de formation.

1.2 Planification intégrée et gestion par le biais des projets pilotes du PAP

Cette portion du programme du PAP comprendra la mise en pratique des résultats et des expériences obtenues dans toutes les activités effectuées sur les sites pilotes choisis, grâce à une étroite coopération avec les autorités, institutions et experts nationaux et locaux.

Les sites choisis par les autorités nationales seront typiques des problèmes liés à l'impact du développement sur l'environnement. Pour chacun des sites choisis, il sera formulé un programme orienté vers les processus de gestion intégrée des zones côtières. Conformément aux traits caractéristiques du site choisi, la coopération englobera différentes actions prioritaires (gestion des ressources en eau, établissements historiques, gestion des déchets solides et liquides, aquaculture, tourisme et protection des sols). Une évaluation de l'état et des problèmes des sites pilotes, les termes de référence pour la préparation de plans et au moins une étude sur l'EIA concernant le projet particulier seront également préparés.

Les expériences et les résultats du Plan Bleu et des autres composantes du PAM, y compris ceux des organismes des N.U., seront mis à la disposition.

La contribution du PAP à la réalisation de cette coopération consistera dans le suivant:

- envoi des missions d'enquête, analyses de renseignements disponibles et formulation des programmes de projets (4 missions par an);
- coopération sur la préparation de documents, d'études préparatoires et élaboration de plans ou de leurs segments (experts-conseillers seront engagés pour aider-coopérer avec les institutions locales et nationales concernées);
- envoi des experts nationaux et des représentants en différents pays aux fins de consultations et de brefs entraînements (2 h/m par an);
- aide à établir les liens avec les organismes des N.U. concernés, en assurant leur assistance dans la solution des problèmes liés au site pilote;
- coopération lors de la formulation des propositions de projet national à financer au niveau international (3 h/m en 1989);
- préparation d'un atelier où seront présentés et évalués les résultats obtenus.

Dans la période biennale 1988-1989, jusque six projets pilotes des pays seront lancés et leur première phase sera achevée. Dans deux ans qui viennent, le travail commun sur ces projets sera poursuivi et certains projets seront lancés dans les autres pays méditerranéens.

Il sera préparé un guide en matière d'approche méthodologique commune méditerranéenne de planification intégrée à vérifier lors d'un atelier prévu en 1988.

1.3 Gestion des ressources en eau dans les îles et zones côtières méditerranéennes

a) Le manuel de gestion des ressources en eau des petites îles et zones côtières méditerranéennes sera préparé (voir Proposition - document de référence).

b) Seront effectuées les actions préparatoires au lancement du projet concernant la modélisation mathématique de gestion des aquifères dans une île moyenne méditerranéenne, en coopération avec l'OMS, UNESCO et ACSAD.

c) Des missions d'experts seront envoyées dans les pays concernés pour travailler en commun avec les institutions et experts locaux sur la solution des problèmes de gestion des ressources en eau (1-2 missions par an).

d) Un cours de formation sera organisé en matière de gestion, réutilisation et assainissement.

1.4 Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques méditerranéens

a) En 1988, sera organisé un atelier sur la méthodologie d'analyse du développement historique, et en 1989, un atelier sur la méthodologie d'évaluation des établissements historiques.

b) Grandes lignes en matière de processus intégrés de réhabilitation et reconstruction des établissements historiques seront préparées et distribuées (1988-1989).

c) Missions d'experts seront envoyées dans les pays intéressés au projet (2 par an).

d) Le PAP prendra part à l'action "100 sites historiques d'intérêt commun méditerranéen" selon programme à préparer au niveau du PAM, en coopération avec l'UNESCO et l'ICOMOS.

1.5 Développement du tourisme méditerranéen en harmonie avec l'environnement

a) En 1988, sera organisé un séminaire sur les thèmes présélectionnés (impact de différents types d'activités touristiques sur l'environnement, tourisme insulaire, gestion du tourisme en harmonie avec l'environnement, tourisme nautique, etc...); en 1989, sera organisé un atelier sur la mise en application de l'évaluation de la capacité d'accueil et de l'EIA dans la programmation d'activités touristiques.

b) Des missions d'experts seront envoyées dans les pays concernés par l'évaluation de projets, pour prêter l'aide lors de l'élaboration des études sur l'EIA concernant les ouvrages ou zones touristiques (2 par an).

1.6 Energies renouvelables (avec la participation de l'UNESCO et de la FAO)

a) Deux cours de formation en matière d'utilisation de la conversion photovoltaïque et de l'énergie éolienne seront organisés (un en 1988 et l'autre en 1989).

b) Préparation d'une proposition relative à la création d'un centre méditerranéen d'énergies renouvelables sera entamée.

1.7 Evaluation d'impact sur l'environnement (EIA) (en coopération avec le CAP/OZS-PNUE et la MEDU et grâce à leur support)

a) En coopération avec le CAP/OZS, une réunion interrégionale sera organisée en 1988 pour examiner les EIA élaborées selon la procédure simplifiée du PAP.

b) Cours de formation sous-régionaux seront organisés, 2 chaque année.

c) Missions d'experts seront envoyées dans les pays concernés, 2 chaque année.

1.8 Gestion, collecte et rejet des déchets solides et liquides (en coopération avec l'OMS)

a) Deux cours de formation en matière d'entretien d'installations de traitement des eaux usées urbaines seront organisés.

b) Seront préparées lignes de conduite pour la conception des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées urbaines desservant les villes de 10 000 à 100 000 habitants et celles dépassant 200 000 habitants.

c) Des missions d'experts seront envoyées dans les pays concernés, 2 par an.

2. Projets coopératifs méditerranéens

(des propositions de projet avec les éclaircissements afférents ont été préparées pour tous les trois projets en coopération avec les organismes concernés des N.U. - voir la liste des documents)

2.1 Programme de coopération en matière de réduction des risques sismiques dans la région méditerranéenne (en coopération avec l'UNDRO, UNESCO, UNIDO et UNCHS; l'Italie a offert l'hospitalité).

a) Des actions préparatoires seront effectuées pour se procurer des moyens financiers et pour créer les conditions nécessaires au lancement du projet.

b) Le support sera prévu en conformité avec la proposition de projet.

c) Au cas où les conditions nécessaires ne soient pas remplies, la première phase du projet (synthèse des connaissances existantes et leur présentation aux experts et aux décideurs) sera réalisée en engageant les fonds alloués au support.

2.2 Définition des critères écologiques de développement rationnel et de protection de l'aquaculture dans les zones côtières de la Méditerranée (en coopération avec la FAO et le futur projet aquacole du PNUD)

a) Les conditions nécessaires seront accomplies et les conditions de la mise sur pied du projet seront créées; le projet sera rajusté en fonction des fonds alloués, s'il y a lieu.

b) Le support indispensable au projet sera accordé.

c) Au cas où le support financier exigé ne soit pas alloué, la première phase du projet sera accomplie (synthèse des connaissances existantes et leur présentation aux experts et aux décideurs). Une table ronde et un atelier seront organisés.

d) La Conférence méditerranéenne d'aquaculture doit être organisée en 1988.

2.3 Inventaire et réseau de contrôle d'érosion du sol en Méditerranée pour une gestion du sol sans préjudice à l'environnement

a) Les Les activités nécessaires seront exécutées et les conditions de la mise sur pied du projet seront remplies; si nécessaire, le projet sera rajusté conformément aux fonds accordés.

b) Les conditions préalables pour assurer l'appui financier seront remplies.

c) Au cas où les conditions nécessaires ne soient pas créées, la première phase du projets sera accomplie: (a) préparation d'une synthèse des connaissances disponibles; (b) organisation d'un atelier sur la méthodologie et l'expériences en matière de préparation des cartes d'érosion en utilisant la télédétection; (c) organisation d'une réunion d'institutions exécutant la surveillance continue de l'érosion, pour échanger les expériences et formuler les instructions et recommandations relatives à une approche unifié de la surveillance continue; et (d) envoi des missions dans les pays concernés pour travailler avec les institutions et experts sur la préparation des cartes d'érosion basées sur les techniques de télédétection.

3. Support général au PAP

Les activités nécessaires seront effectuées pour assurer une gestion et une coordination continues du Programme dans son entier, les préparatifs, la coordination avec l'Unité de coordination et autres composantes du PAM, la collaboration avec les organismes des N.U., la coopération avec les Points Focaux Nationaux des Parties Contractantes, ainsi que l'information sur le progrès atteint dans les activités du PAP.

Le Bulletin du PAP, rédigé en anglais, français et arabe, sera publié en conformité avec l'accord à atteindre au niveau du PAM.

Pour les réunions des Points Focaux Nationaux du PAP et des Parties Contractantes à se tenir en 1989, les rapports sur le progrès de la mise en oeuvre du Programme seront préparés.

Encore 2 terminaux pour le traitement de texte et le matériel de téléphotographie seront acquis.

Une banque de données sera arrangée en conformité avec les actions prioritaires et mise en harmonie avec celle du PAM.

Un centre documentaire du PAP sera créé. Il sera mis à la disposition des institutions et experts des Parties Contractantes ainsi qu'aux autres usagers.

1. REPARTITION PAR ACTIONS

	1988	1989
	en \$ E.U.	
1. <u>Gestion intégrée des zones côtières</u>		
1.1 Gestion intégrée: Projet au niveau - du PAM	80 000	100 000
1.2 Gestion intégrée et projets pilotes au niveau du PAP	80 000	120 000
1.3 Ressources en eau	60 000	60 000
1.4 Etablissements historiques	60 000	60 000
1.5 Tourisme	60 000	60 000
1.6 Energies renouvelables	30 000	30 000
1.7 EIA	40 000	50 000
1.8 Gestion des déchets solides et liquides	40 000	50 000
Total partiel	450 000	530 000
2. <u>Projets coopératifs multilatéraux</u>		
2.1 Zones sismiques	40 000	40 000
2.2 Aquaculture	40 000	40 000
2.3 Protection des sols	40 000	40 000
Total partiel	120 000	120 000
3. <u>Support</u>	180 000	200 000
GRAND TOTAL	750 000	850 000

Note: Les ressources prévues pour les projets pilotes dans la ligne 1.2 seront complétées par des prélèvements sur les lignes des actions prioritaires concernées (1.3, 1.4, 1.6, 1.7, 1,8) jusqu'à un total de \$ 40 000 en 1988 et de \$ 50 000 en 1989 dans le cadre de la flexibilité accordée au Secrétariat.

BUDGET DU PAP POUR 1988-1989

2. REPARTITION PAR RUBRIQUES BUDGETAIRES

	1988	1989
	en \$ E.U.	
PERSONNEL		
a) Experts		
Directeur(6 h/m)	35 000	38 000
Coordonnateur du projet (6 h/m)	20 000	22 000
b) Consultants	192 000	233 000
c) Appui administratif (actions)	50 000	59 000
Assistance administrative		pays-hôte
2. VOYAGES	34 000	44 000
3. SOUS-TRAITANCE	140 000	155 000
4. FORMATION DE GROUPE, REUNIONS	185 000	185 000
5. MATERIEL		
a) consommable	4 000	4 000
b) non-consommable	3 000	3 000
6. LOYER ET ENTRETIEN DES LOCAUX		pays-hôte
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL		
a) matériel - propriété appartenant aux NU	3 000	5 000
b) autre		pays-hôte
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS	41 000	53 000
9. DIVERS	43 000	49 000
TOTAL	750 000 =====	850 000 =====